



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL DU 26 FEVRIER 2020

Présents	M. LAGRANGE Georges (Maire) - M BERGOEND Claude - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - Mme THIOLLAY Sylvie - Mme QUOEX Valérie - M BRAIZE Alain - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Bruno - M. BRAIZE Richard - M. DUMAS Hervé
Excusés	M. PIAT Claude
Procuration	M. PIAT Claude à M BERGOEND Claude

Date convocation : 21/2/2020

Secrétaire de séance : M. DUMAS Hervé

1 COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL

Le dernier compte rendu est approuvé sans observation.

2 COMPTE RENDU COMMISSIONS

Réservoir de l'Elé :

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré une propriétaire de terrain sur le futur emplacement du réservoir de l'Elé, dans le cadre d'une négociation amiable, pour l'acquisition de son terrain.

PPR :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une réunion avec les services de l'Etat s'est déroulée dans le cadre de la révision du plan de prévention des risques de la commune en cours de révision.

Au cours de cette réunion, il a été fait présentation de la première ébauche de la carte des aléas couvrant la commune.

La commission va remonter ses observations aux services concernés.

Salle hors – sac :

La salle hors – sac rencontre un grand succès auprès des usagers du domaine.

Les problèmes des toilettes seront réglés au printemps, après la saison hivernale.

Une signalétique extérieure sera prochainement installée, indiquant « La Meurienne Salle Hors – Sac ».

3 FINANCES PERSONNELS

Police municipale :

Pour faire suite à l'arrêt du contrat avec l'agent en charge du poste de garde municipal, dans l'attente d'une décision sur l'évolution possible de ce service, le conseil municipal accepte le recrutement pour la période estivale d'un agent ASVP.

Recrutement agent saisonnier service technique :

Le conseil municipal, comme indiqué dans la réorganisation des services, accepte la création pour les mois de juin, juillet et août, d'un poste contractuel d'agent polyvalent pour les services techniques.

Majoration des loyers communaux :

Le conseil municipal valide la majoration des logements loués à des agents de la commune, qui perdraient leur qualité d'employé de la commune, pendant leur location.

Dans ce cas une majoration sur le loyer sera appliquée : studio/T1 : + 5.00 € par jour calendaire, T2/3 : + 10.00 € par jour calendaire, T4 et + : + 10.00 € par jour calendaire.

TRAVAUX MARCHE

Travaux RD 228 :

Le conseil municipal, prend connaissance des fortes perturbations pour l'accès au village des Lindarets et plateau de la Licherette, que vont entraîner sur l'année 2020, les réfections par le département, des ponts de la Licherette au printemps et du Chesnay à l'automne.

Une information spécifique sera organisée prochainement, pour expliquer le plan de circulation mis en place.

Réservoir de l'Elé :

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à l'Elé, pour garantir la distribution de l'eau à tous les habitants, le conseil municipal valide la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône alpes méditerranée.

Programme des travaux ONF 2020 :

Le conseil Municipal refuse pour l'année 2020, la coupe de bois programmée, au regard du marché actuel du bois et charge la commission de valider le programme des travaux annuels.

URBANISME JURIDIQUE

PLUIH :

Monsieur le Maire indique qu'il propose au conseil de ne pas se prononcer ce soir sur l'adoption du PLUIh, tenant compte que ce dernier comporte encore de nombreuses erreurs tant dans le classement des zones constructibles, que dans les orientations d'aménagement concernant différents secteurs de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil d'une réunion importante pour donner suite à des observations de l'Etat, concernant le PLUIh, qui aura lieu vendredi à la communauté de communes.

En conséquence le conseil sursoit à statuer sur le projet de PLUIh, dans l'attente du résultat de cette réunion.

Le sujet sera soumis à un prochain conseil municipal, demandant qu'il y ait un peu plus de temps pour finaliser correctement le document et prendre en compte les erreurs soulevées par la commune.

Echange terrains les Albertans :

Monsieur le Maire informe le conseil que des compromis concernant les échanges de terrains entre la commune, Monsieur PEERSMAM André, et l'ALEAJ, dans le cadre de la future construction de l'abri pour la dameuse, ont été signés et transmis au notaire pour la mise en place des actes.

Vente parcelle 2429 « Le Pas » :

Le conseil municipal accepte la vente à Mme PERNET Béatrice de la parcelle 2429 située au Pas, pour un montant de 10.00€ par M2.

Recours préemption parcelle AH 198 :

Le conseil municipal désigne Maître ROCHE Lionel, pour défendre les intérêts de la commune concernant le recours déposé par Monsieur BIDAL Jean Luc, dans le cadre de la préemption de la parcelle AH 198.

Echange avec Sci DANCE-BYERS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'échange avec soulte entre la commune et la Sci Dance Byers, à l'entrée d'Ardent, pour permettre de pérenniser l'accès à la cascade d'Ardent.

Ce projet ne sera finalisé qu'avec l'obtention du permis de construire par la Sci Dance Byers.

DIVERS

Activités au lac :

Activité 4*4 :

Le conseil municipal valide le projet présenté par M. DUTRUEL, pour transformer l'activité 4*4 actuelle, par l'implantation d'un mini-golf, en lieu et place, en plus de l'activité Bubble foot.

Le conseil confirme son opposition à l'implantation d'une tyrolienne et d'une activité de vente à emporter.

Canoé :

Pour donner suite à la dénonciation par la commune de l'occupation de la base de loisir par l'association actuelle de canoé, une nouvelle délégation de service public va être lancée pour l'exploitation cet été de la base de loisir et de l'activité canoé.

Concernant les activités au lac, pour permettre une rentabilité économique aux candidats qui doivent investir, le conseil accepte la possibilité de porter les contrats à une durée de 3 années, en fonction des projets retenus.

Fin de mandat :

Un point est fait sur les modalités de fin de mandat.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire

Georges LAGRANGE



